



Permis probatoire

Par **astier48**, le **23/10/2011** à **03:30**

Bonjour,rnrnVoilà mon histoire : je rentre chez moi le 14/07/2011, je reçois un appel de la gendarmerie d'Aumont-Aubrac, d'un gendarme qui me dit : "Demain, vous pourrez passer à la gendarmerie pour effectuer un ADN pour jet de bouteilles de bière par la fenêtre d'un véhicule ? " Je fais leur contrôle adn, puis je suis auditionné sur les déchets jetés. A un moment de l'audition, la gendarme dit : Vous sentez l'alcool ! " J'avais les yeux dilatés. En plus, ils me disent que quand je suis allé à la gendarmerie, j'ai loupé l'entrée de la caserne. Oui, j'ai mis mon clignotant à gauche pour aller touter sur un parking à 50 mètres, j'ai été vigilant.rnrnDonc, par rapport à tout ce que j'ai dit, même que la veille j'étais sorti en discothèque, et que je suis rentré à 8 h 00 du matin, levé à 12 h 30, je suis allé manger dans ma famille et puis aider ma tante pour la rénovation d'une maison, ils ont voulu me faire en plus un dépistage de drogue et d'alcool. Je comprend pas du tout ! Si j'avais su ça, je téléphonais et je reportais mon rdv. Le 16/07/2011, ils m'ont trouvé 0,08 mg d'alcool par litre et j'étais positif au plantes classées comme stupéfiant => conduite d'un véhicule sous usage de substances classées plantes stupéfiantes. rnrnMaintenant, j'ai une suspension de permis 6 mois, 240 euros d'amende.

Par **Tisuisse**, le **28/10/2011** à **06:59**

Bonjour,rnrnEt vos questions sont où ?rnrnEn attendant votre réponse, lisez les dossiers en forme de post-it qui sont en en-tête des topics de ce forum, ils vous donneront de multiples infos sur votre cas.